

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන:] [ಬುಲಾಕ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2017/94

Rédigé par
Jean-François Chanal

Téléphone
01 81 69 18 11

Courriel
jean-françois.chanal@bulac.fr

Date
16 février 2017

COMPTE RENDU

Assemblée générale du 6 décembre 2016

Participants présents

Administrateurs

Jacques BERCHON (EPHE)

Stéphane FEUILLAS (Paris 7)

Manuelle FRANCK (INALCO)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du
Gouvernement)

Invités

Antony BOUSSEMART (EFE0)

Yves MORET (MENESR)

Éloi FIQUET (Président CS)

Christophe PÉRALES (Directeur SCD P7)

Clément FROELICHER (EFE0)

Thierry KOUAMÉ (Paris 1)

Alain PEYRAUBE (MENESR)

Laurent ROURE (Contrôle d'État)

Jean-Luc COFFION (Agent comptable)

Jean-François CHANAL (directeur-
adjoint BULAC)

Benjamin GUICHARD (directeur
scientifique BULAC)

Olivier HENRION (adjoint DGS BULAC)

François-Joseph RUGGIU (MENESR)

Étienne de LA VAISSIÈRE (EHES)

Clothilde ZUR NEDDEN (Paris 4)

Marie-Lise TSAGOURIA (Directeur
BULAC)

Asyeh GHAFOURIAN (représentante des
personnels)

Noémie ROSEMBERG (représentante des
personnels)

Participants excusés

Administrateurs

Michel MARIAN (MENESR) *procuration
donnée à FJ RUGGIU*

Membres de droit

Hélène PHANER (Contrôle d'État)

Invités

Soline LAU-SUCHET (représentante des
personnels)

Françoise THIBAUT (MENESR)

Carle BONAFOUS-MURAT (Paris 3)

Enric PORQUERES (CNRS)

Prochaine réunion le
17 février 2017 à 14h

Lieu et Adresse
BULAC - Salle du conseil
65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1ER MARS 2016
2. BUDGET RECTIFICATIF N°1 2016
3. BUDGET INITIAL 2017
4. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2017
5. DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
6. STATUT DE LA BULAC FIN 2018
7. DOSSIER DE CANDIDATURE COLLEX
8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC
10. FERMETURES 2017
11. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 14h03.

François-Joseph RUGGIU remercie les membres de l'assemblée générale pour leur présence et leur soutien au GIP BULAC.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1ER MARS 2016

Dans le compte rendu de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2016, il est indiqué en fin de page 5 que les bibliothèques du Collège de France seraient fermées pour travaux pendant 3 ans. Jacques BERCHON souhaite préciser que ce sont les seules bibliothèques du site Cardinal Lemoine qui sont concernées par ces travaux. Les collections de la bibliothèque Byzantine et de la bibliothèque d'études arabes, turques et islamiques restent consultables à la bibliothèque Sainte-Barbe, les collections de la bibliothèque Claude Lévi-Strauss rue d'Ulm.

Cette précision apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET RECTIFICATIF N°1 2016

Olivier Henrion, adjoint au directeur général des services, présente le budget rectificatif :

- une mise en réserve de 14 737 € a été notifiée à la BULAC ;
- le point d'indice de la fonction a été revalorisé de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 ;
- une subvention de 57 400 € a été attribuée à la BULAC au titre d'un plan de conservation partagé thématique des périodiques dans le cadre du programme « COLLEX » ;
- un avenant à la convention ABES a revalorisé celle ci de 5 000 à 9 000 €.
- une subvention pour l'organisation d'une journée *open access* a été versée par le consortium Couperin.
- un lot de manuscrits moyen-orientaux a été acquis auprès de la galerie Laure Soustiel grâce à un prélèvement de 12 000 € sur le fonds de roulement.
- les dépenses d'investissement inscrites au budget initial ont été réduites pour des raisons de sincérité budgétaire.

François-Joseph RUGGIU ouvre la discussion.

Jacques BERCHON demande des précisions sur l'état des manuscrits moyen-orientaux.

Benjamin GUICHARD précise qu'un tiers est en bon état, un tiers dans un état correct et un tiers en mauvais état. L'expertise a été réalisée avec l'aide de Francis RICHARD. Ces manuscrits sont issus de la collection Seidl-Geuthner, héritière de la maison d'édition Paul Geuthner et proviennent d'achats réalisés dans les années 1920 et 1930.

François-Joseph RUGGIU demande si une annonce ou une manifestation est prévue pour annoncer cet enrichissement des collections de la BULAC.

Benjamin GUICHARD estime qu'il est encore trop tôt pour cela. Les documents sont toujours sous quarantaine. Un inventaire provisoire sera établi et une communication aura lieu au cours du premier semestre 2017.

Le budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité.

3. BUDGET INITIAL 2017

Olivier HENRION présente ensuite le budget initial 2017. Il précise qu'il s'agit d'un budget de reconduction.

Les prévisions de recettes comprennent principalement la subvention pour charge de service public versée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion

professionnelle pour un montant total de 2 930 735 €, la participation des établissements membres du GIP BULAC pour un montant de 270 000 € et le reversement des droits de bibliothèques de certains membres du GIP pour 181 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont ensuite présentées par nature :

- les dépenses de personnel représentent 1 480 935 € (33,9 % des dépenses totales) et correspondent à l'emploi des contractuels en CDI et CDD et au recrutement de 18 contractuels étudiants. Deux nouveaux emplois hors plafond sont financés sur la subvention CollEx.
- la logistique immobilière (prestations de sécurité, nettoyage, fluides et entretien du bâtiment) représente 1 291 000 € (29,5 % des dépenses).
- Les dépenses concernant la documentation représentent 1 126 000 € (25,8 % des dépenses)
- les frais généraux (fournitures administratives, frais postaux, télécommunications, frais de transport et de réception, de formation, etc.) s'établissent à 158 500 € (3,6 % des dépenses).
- L'investissement représente enfin 315 000 € (7,2 % des dépenses).

Marie-Lise TSAGOURIA précise que les deux emplois hors plafond sur projet CollEx sont une nouveauté dans le tableau d'emploi.

François-Joseph RUGGIU demande des précisions sur la typologie des emplois au sein de la BULAC.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que les fonctionnaires titulaires sont affectés au Rectorat et mis à disposition du GIP BULAC : 56 emplois sont ainsi concernés plus 1 emploi d'ingénieur d'études mis à disposition par le CNRS. Les 1 480 935 € présentés dans le budget correspondent à la rémunération des contractuels sur le budget propre de l'établissement.

François-Joseph RUGGIU sollicite d'autres questions sur ce budget initial.

Étienne de LA VAISSIÈRE s'interroge sur la part des ressources électroniques dans le budget documentation.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que cela représente le tiers de ce budget, en constante augmentation.

Jacques BERCHON souhaite avoir des précisions sur les administrations responsables en matière de gestion des ressources humaines à la BULAC.

Jean-François CHANAL indique que la gestion des filières administratives et ITRF est déconcentrée au niveau du Rectorat qui est l'interlocuteur principal de l'équipe ressources humaines de la BULAC. En revanche pour la filière des bibliothèques l'essentiel des activités de gestion (promotions, mutations, réductions d'ancienneté...) relèvent directement du bureau de gestion de la Direction générale des ressources humaines du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Étienne de LA VAISSIÈRE demande comment s'articulent les acquisitions des ressources électroniques de la BULAC avec celles de l'EHESS.

Benjamin GUICHARD précise que la BULAC se concentre sur les ressources de « niche », non accessibles ailleurs.

Le budget initial est approuvé à l'unanimité.

4. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2017

Marie-Lise TSAGOURIA présente le programme d'activité 2017. Le budget est construit en fonction de ce programme.

Les priorités identifiées portent sur le développement des activités de recherche, l'accompagnement de la communauté des chercheurs, la consolidation du réseau des bibliothèques.

L'offre électronique est développée en concertation avec d'autres établissements, en fonction des besoins des chercheurs. À cela s'ajoutent les projets CollEx, Biblissima, la collaboration avec le GIS sur la cartographie des ressources dans les études aréales.

Enfin un travail sur l'amélioration des conditions de conservation des documents de la Réserve a été lancé.

François-Joseph RUGGIU souligne la richesse du document et ouvre la discussion. Il rappelle les enquêtes sur les publics et les chercheurs, présentées lors de l'assemblée générale précédente et insiste sur le lien qu'elles peuvent avoir avec le programme d'activité.

Étienne de LA VAISSIÈRE demande comment s'articule ce programme avec le projet Condorcet.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que la réflexion est lancée : sur le projet CollEx par exemple, une coordination s'est faite avec Stéphanie GROUDIEV, la responsable du projet GED Condorcet. Mais il est encore trop tôt pour fonder la coopération sur un socle définitif. Il faudrait aboutir à un partage réel des acquisitions et de la répartition des collections. Le faire actuellement relèverait plus de l'affichage que d'un projet solide.

Alain PEYRAUBE confirme qu'il ne sert à rien d'engager les discussions maintenant. Les UMR vont en effet changer de périmètre. Il faut vraiment avoir la totalité des éléments pour discuter de la répartition des compétences entre les deux entités. Les nouveaux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2019 seulement.

François-Joseph RUGGIU recentre les débats sur la BULAC.

Manuelle FRANCK souhaite savoir avec quelles équipes compte travailler la BULAC pour l'appel à projet Biblissima.

Benjamin GUICHARD ne peut fournir de réponse à ce stade. La recherche de partenaires scientifiques est en cours mais elle s'organise autour de la valorisation du noyau historique de la bibliothèque.

Jacques BERCHON s'interroge sur la volumétrie des archives accueillies à la BULAC.

Benjamin GUICHARD précise que peu d'archives entrent dans les fonds. Ne sont acceptées que les archives accompagnant les dons, comme celles de la famille de Jean DENY ou d'André BASSET. Le legs de Denise BERNOT comporte aussi quelques archives.

François-Joseph RUGGIU souligne l'importance des dons dans la politique d'acquisition de la BULAC et insiste sur l'importance de la publicisation de ces collections. Il remercie les équipes des efforts faits en ce sens.

Éloi FICQUET oriente la discussion sur les emplois temporaires qui permettent de traiter par rotation les collections des différentes aires linguistiques. Les emplois permanents ne permettent pas en effet de traiter la totalité de ces collections. Lors du dernier conseil scientifique, les débats ont montré combien la BULAC était attentive à l'équilibre de ces rotations. Les prochaines priorités de recrutement porteront sur les fonds ukrainiens et grecs.

Le programme d'activité 2017 est adopté à l'unanimité.

5. DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Benjamin GUICHARD rappelle que le conseil scientifique a été renouvelé en 2016. Il manquait cependant encore un membre et un autre membre a choisi de démissionner. Une nouvelle recherche de membres, essayant de respecter les équilibres entre les aires culturelles et linguistiques représentées, les disciplines, les établissements de rattachement conduit à proposer les candidatures de Camille LEFEBURE et d'Alain MESSAOUDI. Il y aurait ainsi 11 femmes et 9 hommes, 7 chercheurs de rang A et 7 de rang B.

La candidature de Camille LEFEBURE est approuvée à l'unanimité.

La candidature d'Alain MESSAOUDI est approuvée à l'unanimité.

Alain PEYRAUBE demande des précisions sur la façon dont l'assemblée générale est consultée pour ces nominations au conseil scientifique.

Benjamin GUICHARD répond que ces deux propositions font suite à un appel à tous les membres de l'assemblée générale lors du renouvellement général conduit l'année dernière, une grande partie des nouveaux membres du conseil scientifique sont d'ailleurs issus de ces propositions. Il s'agit ici de deux postes restés vacants après cette campagne, leurs candidatures ont été sollicitées en étroite collaboration avec les présidents des deux conseils.

Thierry KOUAMÉ demande si des enseignants chercheurs de Paris 1 ont été sollicités.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que la nomination des membres du conseil scientifique se fait *intuitu personae*. Les seules exceptions concernent par tradition la Bibliothèque nationale de France et le Collège de France.

Thierry KOUAMÉ conclut en précisant que les deux candidats ont fait leurs thèses à Paris 1.

6. STATUT DE LA BULAC FIN 2018

François-Joseph RUGGIU demande à Marie-Lise TSAGOURIA de procéder à l'état des lieux sur ce dossier sensible.

Elle rappelle les possibilités d'évolution évoquées précédemment :

- **une nouvelle prorogation du GIP**, pour une durée déterminée ou indéterminée
- **la création d'un établissement public**, rattaché ou non à un autre établissement
- **l'intégration sous forme de service inter-universitaire** à un EPSCP (établissement ou COMUE).

L'assemblée générale du 15 décembre 2015 avait conclu à la nécessité d'une saisine officielle des tutelles. Un courrier a donc été adressé à cette fin aux ministères de tutelle par François-Joseph RUGGIU, président de l'assemblée générale le 21 décembre 2015.

Le 31 mars 2016, un rendez-vous avec Alain ABÉCASSIS, chef du Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettait de définir les deux hypothèses à étudier :

1. une version innovante de l'insertion au sein de la COMUE USPC, par exemple sous forme d'une composante d'USPC, avec la vocation éventuelle à préfigurer le mode de coordination/gestion de plusieurs bibliothèques inter-universitaires ;
2. la prorogation du GIP.

Alain ABÉCASSIS recommandait également la consultation du doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) et du président de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU).

La décision d'arrêt de l'IDEX pour la COMUE USPC annoncée fin avril par le premier ministre a conduit Pierre CARBONE, doyen de l'IGB, et Christophe PÉRALES, président de l'ADBU, à encourager la BULAC à suivre plutôt la voie de la prorogation du GIP.

Marie-Lise TSAGOURIA souhaite que cette prorogation se fasse avec une durée la plus longue possible, si possible à durée indéterminée, afin d'éviter de remettre sans cesse le dossier sur l'ouvrage. Il resterait dans cette hypothèse à formaliser la mise à disposition des personnels auprès du GIP BULAC. La situation actuelle crée en effet une incertitude juridique.

François-Joseph RUGGIU ouvre le débat.

Noémie ROSEMBERG rappelle que les représentants du personnels au comité technique ont émis un avis défavorable à cette perspective de prorogation. Ce statut pénalise le personnel affecté au

Rectorat qui a l'impression d'avoir deux employeurs, le Rectorat et la BULAC. Des risques existent en cas de divergence d'appréciation sur une situation d'accident de trajet par exemple. Par ailleurs, les agents contractuels employés par la BULAC sont exclus du dispositif Sauvadet qui est justement prévu pour stabiliser ces agents.

Thierry KOUAMÉ demande si une fin de non recevoir a été donnée concernant la transformation de la BULAC en établissement public administratif. François-Joseph RUGGIU confirme que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas allé dans ce sens. Ce n'est pas une solution envisageable en ce moment.

Yves MORET indique qu'il convient de rapporter le nombre d'emplois concernés à l'activité mise en œuvre. La capacité à l'autosuffisance est un élément primordial pour apprécier l'opportunité de constitution d'un EPA. Il faut prendre acte que la saisonnalité n'est pas propice à la transformation de la BULAC en EPA. La solution proposée de prorogation du GIP est la plus pertinente à ce stade. Elle permet d'attendre pour voir.

François-Joseph RUGGIU souligne que cela maintient l'avenir ouvert.

Alexandre BOSCH confirme que si le GIP est reconduit, le Rectorat garantit le respect du statut des agents.

Un avis favorable est adopté à l'unanimité pour la prorogation du GIP BULAC sur une durée indéterminée, accompagnée d'une formalisation de la mise à disposition des personnels.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE COLLEX

Benjamin GUICHARD présente le dossier de candidature et commente la note proposée aux membres de l'assemblée générale.

Ce programme a vocation à se substituer au réseau documentaire des centres d'acquisitions et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Il s'agira désormais d'un système d'appels à projets confiés une dizaine de bibliothèques délégataires. Le positionnement actuel de la BULAC comme cœur de réseau et les missions qu'elle assume justifie pleinement sa candidature au projet Collex. Lors du dernier conseil scientifique, la proposition de candidater comme bibliothèque faisant labelliser ses collections et comme bibliothèque délégataire d'un réseau d'établissements dans le domaine des études aréales a été présentée. Cette candidature est organisée autour de la collecte d'une documentation étrangère, le développement de l'expertise dans le traitement et le signalement des collections en langues non occidentales et la valorisation des collections patrimoniales.

François-Joseph RUGGIU ouvre la discussion sur l'opportunité de cette candidature.

Thierry KOUAMÉ souligne la légitimité de la BULAC sur les études aréales. Mais il souhaite savoir si cette candidature va aboutir à une formalisation d'actions en cours ou si de nouvelles activités seront lancées. Il s'interroge également sur la concertation préalable qui a pu se faire entre les différentes bibliothèques, par exemple avec la Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne.

Benjamin GUICHARD donne l'exemple de nouvelles activités qui seront développées, comme la conservation partagée des fonds slaves et les demandes d'ordre documentaire formulées par les GIS (inventaire des ressources, inventaire thématique des thèses sur l'Asie). Il précise également que la candidature de la BULAC a été élaborée après discussion entre les bibliothèques relevant de la COMUE USPC, ainsi qu'après des échanges avec la directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et la responsable du projet GED Condorcet.

Thierry KOUAMÉ s'inquiète des moyens de fonctionnement du GIS Collex Persée en cours de création.

Yves MORET précise que le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche redéploiera les 4,5 millions d'euros attribués jusque là aux CADIST vers le dispositif Collex.

La note sur la présentation de la candidature de la BULAC à ce dispositif est approuvée à l'unanimité.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le comité technique du GIP BULAC, réuni le 28 novembre 2016, a émis un avis favorable aux modifications suivantes du règlement intérieur et financier du GIP BULAC.

– suppression de l'article 20 qui prévoyait la constitution d'un groupe de travail *ad hoc* sur le modèle des commissions paritaires d'établissement pour examiner les décisions de gestion individuelles des agents ;

– modification de l'article 31 par la suppression du paragraphe suivant :

« Il perçoit une rémunération horaire brute définie de la manière suivante :

$$H = (v \times I) + r / 151,67$$

où

H = taux horaire brut

v = valeur du point d'indice

I = indice nouveau majoré de l'échelon 1 du corps de Magasinier des bibliothèques 2e classe

r = montant mensuel de l'indemnité de résidence zone 1. »

Par ailleurs, l'article 66 est aussi modifié pour tenir compte du changement de réglementation sur la réduction du droit à l'acquisition de jours « Aménagement et réduction du temps de travail » (ARTT) en conséquence des congés pour raison de santé. Désormais une journée ARTT est ôtée pour toute période de 42 jours d'absence pour raison médicale.

Les modifications du règlement intérieur et financier du GIP BULAC sont adoptées à l'unanimité.

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC

Il s'agit de préciser un certain nombre de points notamment sur les sanctions applicables à certains lecteurs difficilement gérables.

Noémie ROSEMBERG fait observer que les agents de la BULAC font régulièrement face à des situations conflictuelles. Le CHSCT a été saisi à ce sujet. Une enquête est en cours à propos d'un incident qui a affecté un agent. Une visite du CHSCT sera aussi conduite pour cerner les situations difficiles. Il est possible qu'en fonction de ses résultats, les représentants du personnel demandent à nouveau des modifications du règlement public.

Marie-Lise TSAGOURIA rapporte aux membres de l'assemblée générale certains événements et violences verbales.

Thierry KOUAME demande si la carte d'accès à la BULAC est payante, ce qui n'est pas le cas, et si des sanctions d'exclusions sont prévues.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle la gratuité de l'accès aux services pour les lecteurs et confirme que des sanctions d'exclusions sont prévues.

Les modifications du règlement public sont adoptées à l'unanimité.

10. FERMETURES 2017

Le calendrier des dates de fermeture en 2017 est adopté à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Noémie ROSEMBERG rappelle qu'un bilan de la réorganisation est attendu par les personnels.

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'il sera prochainement établi.

François-Joseph RUGGIU constate que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 16h30.

La prochaine assemblée générale est prévue le 17 février à 14 heures.